

ASSEMBLÉE NATIONALE

RESTAURATION DE LA COMPÉTITIVITÉ DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE - (N° 150)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 50

présenté par
Mme Beauvais

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 8, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.